

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2026.02.15 Du 15 avril 2026
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 15 avril, à 20 h 00 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 avril, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Désignation des représentants au sein de l'association Carré des Arts.	
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 35 Présents : 33 Pouvoirs : 2 Votants : 35	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,	
Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu les statuts de l'Association Carré des Arts,	
Présents <u>Le Maire</u> Richard LEJEUNE	Considérant que cette association a pour but : - de favoriser par tous moyens l'enseignement et la promotion des Arts et de la Culture à LA CELLE SAINT-CLOUD et dans la Région, - d'animer et de gérer un Conservatoire de musique, de Danse et d'Arts dramatiques, - d'animer et de gérer des ateliers d'Arts plastiques.	
<u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Pierre QUIGNON-FLEURET Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN	Considérant que les statuts de l'association fixent la composition de son conseil d'administration,	
<u>Les Conseillers</u> Anne-Sophie MARADEIX Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Dominique PAGÈS Nathalie ZULIANI Antoine HULOT Pascale ASKENFELD Sébastien LECLER	Sont membres de droit : - Trois membres du Conseil municipal, dont l'Adjoint aux Affaires Culturelles, - Un représentant de la M.J.C.- Maison pour tous, délégué par son Conseil d'Administration,	
Absents excusés : Benoît VIGNES Stéphane MICHEL	Considérant qu'il convient, suite au renouvellement de l'Assemblée Municipale de procéder à la désignation des 2 représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Artistique et Culturelle de La Celle Saint-Cloud,	
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES pouvoir à Mohamed KASMI. Stéphane MICHEL pouvoir à Pascale ASKENFELD	Vu les candidatures,	
Absents :	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
	1° A l'unanimité,	
	Décide de procéder au vote au scrutin public.	
	2° A l'unanimité,	
	Décide de désigner pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association Carré des Arts, les conseillers suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Isabelle JOUËT-PASTRÉ - Danielle RAVILLION 	
	L'adjoint aux affaires culturelles est membre de droit.	
		Le Maire,  Richard LEJEUNE
	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux en préfecture</i>	
	078-217801265-20260415-2026-02-15-DE Date de réception préfecture : 21/04/2026	